

République française
DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE CUNAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 10 avril 2025

Date de la convocation: 04/04/2025

**Membres en
exercice :** 16

Le dix avril deux mille vingt-cinq à 20h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, dans la Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Marc VENZAL, Maire.

Présents :
12

Présents : Marc VENZAL, Claude PAGES, Isabelle REDON, Laurent SEGOND, Josiane GINESTET, Jean-Charles ROGGERO, Jean-Luc GILLET, Valérie TEULET, Eléonore CARRIERE, Dominique BARBUTO, Sophie FRERE, Delphine DESHAIES-GALINIE

Votants:
16

Représentés: Céline CARCENAC représentée par Isabelle REDON, Amélie BLACQUIERES représentée par Jean-Charles ROGGERO, Anne MAZARS représentée par Josiane GINESTET, Martyn LAFON représenté par Delphine DESHAIES-GALINIE

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Dominique BARBUTO

Secrétaire de mairie : Sylvie PALAFFRE

Objet: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - DEL_2025_010

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal le projet de budget primitif 2025 pour la commune.

Il s'établit comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 1 740 695,40 €

Recettes : 1 740 695,40 €

Investissement :

Dépenses : 756 450,00 €

Recettes : 1 008 462,10 €

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025 Date de reception de l'AR: 14/04/2025 081-218100741-DEL_2025_010-DE A G E D I

La section d'investissement est votée avec un excédent de 252 012,10 € conformément à l'article L 1612-6 du code général des collectivités territoriales : « ... n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées ».

Section de fonctionnement :

Le financement est assuré par :

- Le produit des contributions directes :579 579,00 €
- Fonds Départemental des DMTO14 350,00 €
- Les compensations des exonérations de taxes par l'Etat.....37 847,00 €
- Dotations de l'état.....174 345,00 €
- Le FPIC.....25 440,00 €
- Le FCTVA.....800,00 €
- Dotation de solidarité communautaire35 980,00 €
- Les revenus des immeubles..... 28 000,00 €
- Les redevances versées par les fermiers et les concessionnaires.....1 100,00 €
- Participations autres organismes.....70 000,00 €
- Les ventes de produits et de prestations89 700,00 €
(restauration scolaire, concessions cimetière, droits de stationnement sur la voie publique, mises à disposition....)
- Le remboursement des emprunts transférés (agglomération) :.....1 515,00 €
- Les atténuations de charges (remboursement salaire).....10 000,00 €
- L'excédent de fonctionnement reporté.....672 039,40 €

Total des recettes de fonctionnement :1 740 695,40 €

Les dépenses de cette section regroupent :

- Les crédits nécessaires à l'activité annuelle des services253 660,00 €
(charges à caractère général)
- Les charges de personnel.....506 188,00 €
- Les intérêts des emprunts 15 500,00 €
- Les dépenses de gestion courante.....122 162,00 €
(dont 26 000 € de subventions)
- L'attribution de compensation.....44 000,00 €
- Les dotations aux amortissement..... 15 000,00 €
- Les charges exceptionnelles.....21 000,00 €
- Virement à la section d'investissement..... 763 185,40 €

Total des dépenses de fonctionnement :1 740 695,40 €

Section d'investissement :

- Le financement est assuré par :

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025 Date de reception de l'AR: 14/04/2025 081-218100741-DEL_2025_010-DE A G E D I

• Le virement de la section de fonctionnement.....	763 185,40 €
• La dotation aux amortissements.....	15 000,00 €
• Les reports d'investissement.....	6 826,00 €
• La dette récupérable.....	11 361,00 €
• La taxe d'aménagement.....	17 000,00 €
• Le produit des cessions.....	1 000,00 €
• Le FCTVA :.....	35 000,00 €
• Les subventions du Département	7 258,70 €
• L'attribution de compensation d'investissement.....	17 075,00 €
• Les dépôts et cautionnement reçus.....	1 000,00 €
• Le transfert vers des comptes d'imputations définitifs.....	5 000,00 €
• Le solde d'exécution reporté.....	128 756,00 €
Total des recettes d'investissement :	1 008 462,10 €

Les dépenses de cette section regroupent :

• Les dépenses d'équipement	686 000,00 €
• Le remboursement en capital des emprunts.....	56 100,00 €
• Le reversement de la taxe d'aménagement.....	8 350,00 €
• Les dépôts et cautionnement reçus.....	1 000,00 €
• Le transfert vers des comptes d'imputations définitifs.....	5 000,00 €
Total des dépenses d'investissement :	756 450,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur au 1^{er} janvier 2025,
- Vu l'avis favorable de la commission des finances du 25 mars 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE par 12 Voix Pour et 4 Voix Contre :

- **ADOpte** le budget primitif 2025 de la commune dont les dépenses et les recettes s'établissent par section aux montants suivants :

Fonctionnement :

Dépenses : **1 740 695,40 €**

Recettes : **1 740 695,40 €**

Investissement :

Dépenses : **756 450,00 €**

Recettes : **1 008 462,10 €**

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025

Date de reception de l'AR: 14/04/2025

081-218100741-DEL_2025_010-DE

A G E D I

tel que présenté en annexe de la présente délibération.

- **AUTORISE** monsieur le maire, conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M57, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits dans chaque section. Un compte rendu des virements de crédits sera effectué lors de chaque conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois, an, susdits et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Marc VENZAL



Le secrétaire de séance
Dominique BARBUTO



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 14/04/2025

Publié ou Notifié le 15/04/2025

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025
Date de reception de l'AR: 14/04/2025
081-218100741-DEL_2025_010-DE
A G E D I

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif 2025 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif a été voté le 10 avril 2025.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. La section de fonctionnement retrace la gestion courante de la commune (notamment le versement des salaires des agents de la ville) tandis que la section d'investissement inclue les dépenses et les recettes afférentes aux projets structurants de la commune.

Le budget primitif présenté pour l'année 2025 s'équilibre en fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes, réelles et d'ordre, pour un montant de 1 740 695,40 €.

La section d'investissement présente un suréquilibre conformément à l'article L1612-6 du code général des collectivités territoriales avec un excédent de 252 012,10 € :

Dépenses : 756 450,00 €

Recettes : 1 008 462,10 €

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025

Date de réception de l'AR: 14/04/2025

081-218100741-DEL_2025_010-DE

A G E D I

a) Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement prévues pour 2025 s'élèvent à 1 068 656,00 euros.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population comme la cantine, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux revenus des immeubles ...

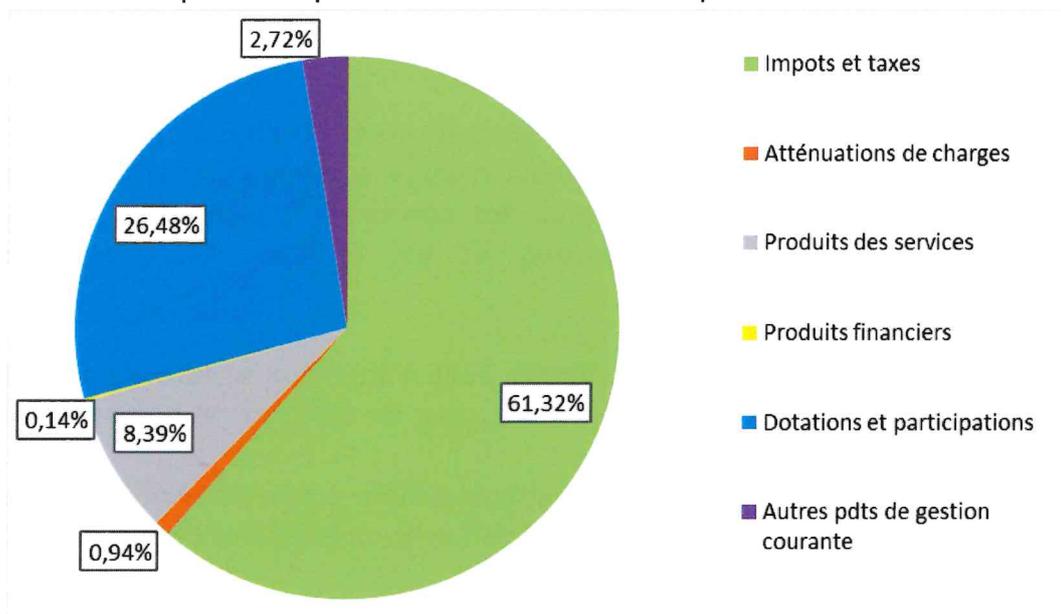
Les taux des impôts locaux voté en 2025 augmentent de 1,5 % par rapport à 2024 :

- Taxe foncière sur le bâti : 51,44 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 89,68 %
- Taxe habitation sur résidences secondaires : 10,19 %

Le produit attendu au titre de la fiscalité locale des ménages représente 54,23% des recettes 2025 de la commune soit 579 579 €.

La DGF versée par l'Etat a été notifiée pour un montant de 174 345 € soit 16,31 % des recettes de la commune.

Voici leurs décompositions pour 2025 hors excédent reporté :



b) L'excédent de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont complétées par l'inscription de l'excédent antérieur reporté d'un montant de 672 039,40 €

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025
Date de réception de l'AR: 14/04/2025
081-218100741-DEL_2025_010-DE
A G E D I

c) Les dépenses réelles de fonctionnement

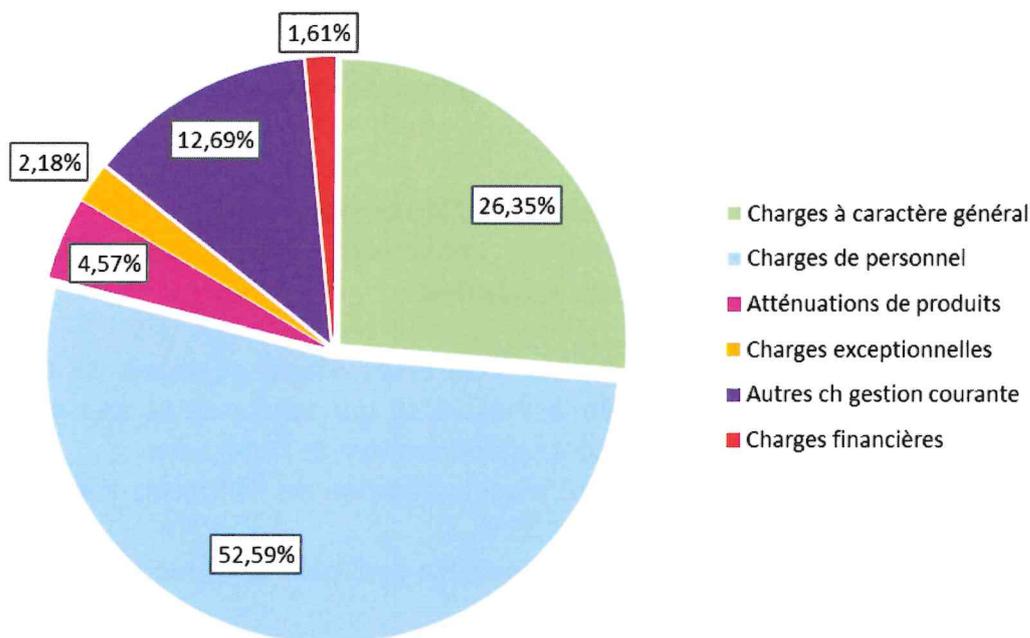
Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 s'élèvent à 962 510 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent près de 52,59 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les subventions aux associations, figurant au chapitre 65 « autres charges de gestion courante », ont été inscrites en 2025 pour un montant de 26 000 € soit 2,70 % des dépenses de fonctionnement.

Voici la décomposition des dépenses réelles de fonctionnement pour 2025 :



e) les dépenses d'ordre de fonctionnement

Les opérations d'ordre budgétaire se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Elles sont notamment constituées des écritures de dotations aux amortissements des biens, des écritures de cessions et du virement à la section d'investissement.

En 2025, ces dépenses sont prévues à 778 185,40 €. Elles sont composées du virement à la section d'investissement pour 763 185,40 € et des dotations aux

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025
Date de réception de l'AR: 14/04/2025
081-218100741-DEL_2025_010-DE
A G E D I

amortissements pour 15 000 €. Des recettes d'ordre d'investissement sont prévues pour la même somme.

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) et les emprunts nécessaires pour équilibrer le financement des opérations d'équipement.

a) Les recettes réelles de la section d'investissement

Les recettes réelles d'investissement prévues pour 2025 s'élèvent à 96 520,70 € dont 6 826 € de Restes à Réaliser.

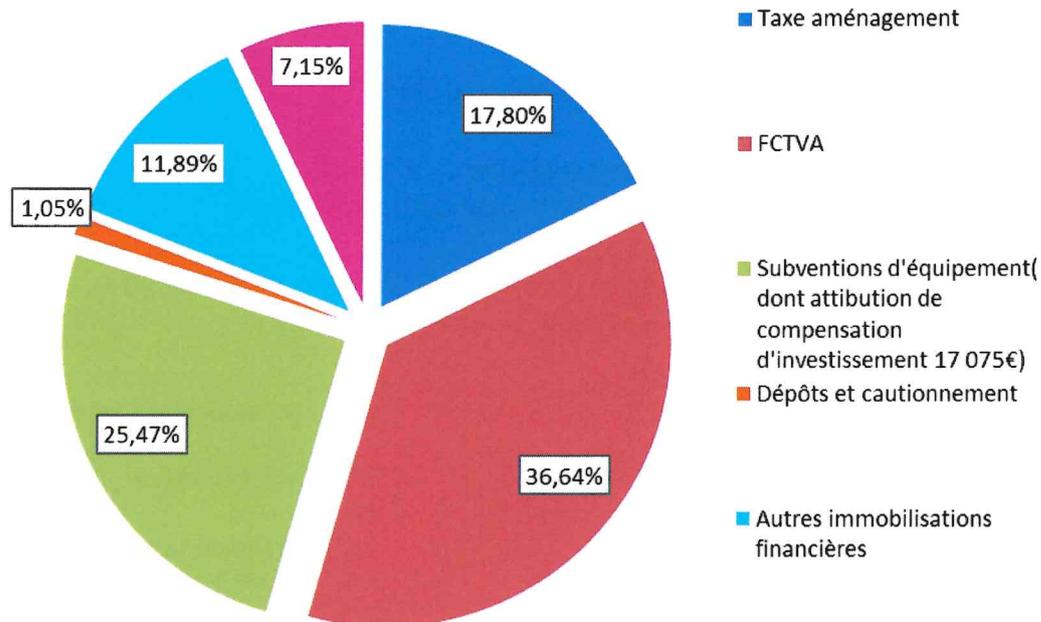
La commune devrait percevoir 17 000 euros de taxes d'aménagement, 35 000 euros de FCTVA (fonds de compensation de la TVA versé par l'Etat) et 11 361 € de dette récupérable versée par la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Elle percevra également de la communauté d'agglomération de l'Albigeois l'attribution de compensation d'investissement pour 17 075 €.

1 000 € sont inscrits dans le cadre d'encaissement de Dépôt et cautionnement.

Voici la décomposition des recettes réelles d'investissement pour 2025 :

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025
Date de réception de l'AR: 14/04/2025
081-218100741-DEL_2025_010-DE
A G E D I



b) Les recettes d'ordre de la section d'investissement

Les opérations d'ordre budgétaire se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire. Elles ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement.

Elles sont notamment constituées des écritures de dotation aux amortissements des biens, des écritures de cessions et du virement de la section de fonctionnement.

En 2025, ces recettes se déterminent à 783 185,40 €. Des dépenses d'ordre de fonctionnement sont inscrites ont été constatées pour la même somme.

c) L'excédent d'investissement

Les recettes d'investissement sont complétées par l'inscription de l'excédent antérieur reporté d'un montant de 128 756,00 €

d) Les dépenses réelles de la section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent en 2025 à 751 450 €.

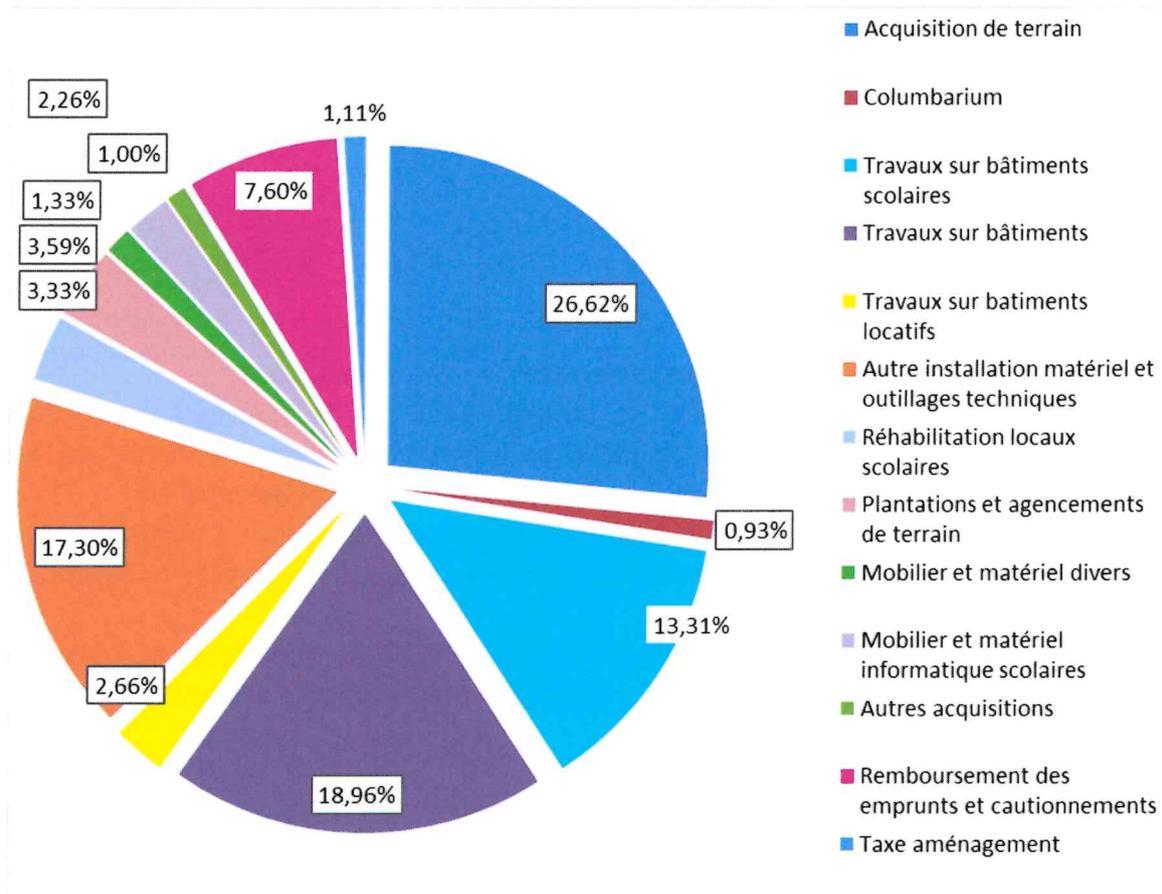
Les dépenses d'équipement prévues en 2025 sont composées :

- D'acquisition de terrain : 200 000,00 €
- L'achat de columbarium : 7 000,00 € €
- La réhabilitation de locaux scolaires : 25 000,00 €
- Travaux sur bâtiments locatifs : 20 000,00 €
- Travaux sur bâtiments scolaires (réfection et isolation plafond, salle psychomotricité...) : 100 000,00 €

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025
 Date de réception de l'AR: 14/04/2025
 081-218100741-DEL_2025_010-DE
 A G E D I

- Plantations et agencement de terrain : 27 000 €
- Mobiliers et matériels divers : 10 000 €
- Travaux sur bâtiments communaux : 142 500 €
- Autres installations et outillages techniques : 130 000 €
- Autres acquisitions : 7 500 €
- Mobilier et matériel informatique scolaire : 17 000 €
- Le reversement de 40% de la taxe d'aménagement 2024 : 8 350 €

Le remboursement du capital des emprunts devrait s'élever à 57 100,00 €.
Voici la décomposition des dépenses d'investissement :



Date de transmission de l'acte: 14/04/2025
Date de réception de l'AR: 14/04/2025
081-218100741-DEL_2025_010-DE
A G E D I

III. L'encours de la dette et sa structure

L'encours de la dette au 31 décembre 2024, s'élevaient à 654 543 € dont 47 843 € de dette récupérable remboursée par l'agglomération dans le cadre du transfert de compétence « voirie large ».

Il est positionné à 100% sur des emprunts présentant un risque faible ou nul au sens de la Charte de bonne conduite « GISSLER » (pas d'emprunts toxiques, pas d'indexation sur des devises étrangères ...).

72,65 % de l'encours total est à taux fixe classique.

Le taux moyen de l'encours est de 2,25% et la durée de vie résiduelle moyenne de l'encours est de 13 ans et 7 mois.

La répartition des prêteurs est la suivante :

Prêteur	CRD au 31-12	% CRD
Caisse des Dépôts	380 833,53 €	58,18 %
Caisse d'Epargne	77 217,37 €	11,80 %
Caisse française de financement	154 991,74 €	23,68 %
CAF	41 488,00 €	6,34 %
Ensemble des prêteurs	654 530,64 €	100,00 %

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025
Date de reception de l'AR: 14/04/2025
081-218100741-DEL_2025_010-DE
A G E D I

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 22 DE L'EXERCICE : 2024 VERS L'EXERCICE 2025 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/ Rec	Libellé	Etape	Montant
2024	13461	211		ADMICUNAC	BATI	ECOLMAT	R	DIVERS TRAVAUX CLASSES MATERNELLES	RAR	6 826.00
									TOTAL	6 826.00



A Cunac, le 20/04/2025

Le Maire
Marc VENZAL

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025
Date de reception de l'AR: 14/04/2025
081-218100741-DEL_2025_010-DE
A G E D I

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 22 DE L'EXERCICE : 2024 VERS L'EXERCICE 2025 EN INVESTISSEMENT

Report de Cr dit

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Op�ration	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libell�	Etape	Montant
2025	13461	211		ADMICUNAC	BATI	ECOLMAT	R	DIVERS TRAVAUX CLASSES MATERNELLES	RCCE	6 826.00
									TOTAL	6 826.00

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025
Date de reception de l'AR: 14/04/2025
081-218100741-DEL_2025_010-DE
A G E D I

BORDEREAU DE TRANSMISSION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

A adresser en Préfecture ou en Sous-Préfecture (selon l'arrondissement)

A remplir par la collectivité en 1 exemplaire et à annexer aux documents transmis en format papier ou en dématérialisé

NOM DE LA COLLECTIVITÉ : CUNAC

A CUNAC, le 14/04/2025
Signature et cachet
Le Maire
Marc VENZAL



Observations éventuelles de la collectivité :

NATURE DES DOCUMENTS	PRINCIPAL	CCAS	EAU	ASSAINISSEMENT	LOTISSEMENT	AUTRES BUDGETS ANNEXES : à préciser
Budget primitif Année 2025	X					
Délibération de vote du budget primitif	X					
Pages de signatures du budget primitif (pour les envois en dématérialisé)	X					
Compte administratif Année 2024	X					
Délibération d'approbation du compte primitif	X					
signatures du compte administratif (vois en dématérialisé)	X					
listes à réaliser	X					
plan d'affectation des résultats						
compte de gestion (Etats II 1 et II 2)	X					
plan d'approbation du compte de	X					
présentation brève et synthétique à du budget primitif et au compte primitif	X					

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025

Date de réception de l'AR: 14/04/2025

081-218100741-DEL_2025_010-DE

AGEDI

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 16

VOTES :

Pour : 12

Contre : 4

Abstentions : 0

Date de convocation : 04/04/2025

Présenté par le maire (1),

A La mairie de Cunac, le 10/04/2025

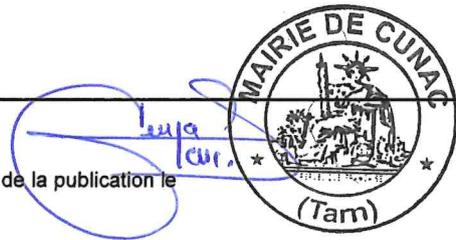


Délibéré par l'assemblée le conseil municipal(2), réunie en session ordinaire

A La mairie de Cunac, le 10/04/2025

Les membres de l'assemblée délibérante le conseil municipal (2),(3).

Certifié exécutoire par le maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le



A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025

Date de reception de l'AR: 14/04/2025

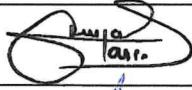
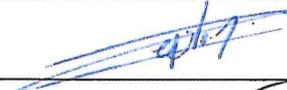
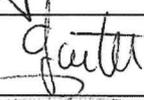
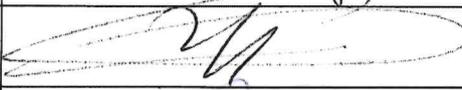
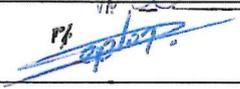
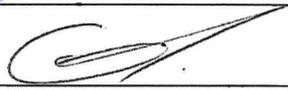
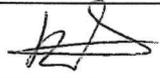
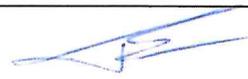
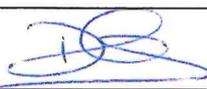
081-218100741-BF_2025_002-BF

AGEDI

FEUILLE D'EMARGEMENT

BUDGET PRIMITIF 2025

Conseil municipal du 10 avril 2025 à Cunac

Marc VENZAL	
Claude PAGES	
Isabelle REDON	
Laurent SEGOND	
Josiane GINESTET	
Jean-Charles ROGGERO	
Jean-Luc GILLET	
Valérie TEULET	
Céline CARCENAC	
Eléonore CARRIERE	
Amélie BLACQUIERES	
Anne MAZARS	
Martyn LAFON	
Dominique BARBUTO	
Sophie FRÈRE	
Delphine DESHAIES-GALINIE	

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025

Date de reception de l'AR: 14/04/2025

081-218100741-BF_2025_002-BF

AGEDI

BORDEREAU DE TRANSMISSION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

A adresser en Préfecture ou en Sous-Préfecture (selon l'arrondissement)

A remplir par la collectivité en 1 exemplaire et à annexer aux documents transmis en format papier ou en dématérialisé

NOM DE LA COLLECTIVITÉ : CUNAC Observations éventuelles de la collectivité :

A CUNAC, le 14/04/2025
Signature et cachet
Le Maire
Marc VENZA



NATURE DES DOCUMENTS	PRINCIPAL	CCAS	EAU	ASSAINISSEMENT	LOTISSEMENT	AUTRES BUDGETS ANNEXES : à préciser
Budget primitif Année 2025	X					
Délibération de vote du budget primitif	X					
Pages de signatures du budget primitif (pour les envois en dématérialisé)	X					
Compte administratif Année 2024	X					
Délibération d'approbation du compte primitif	X					
signatures du compte administratif (vois en dématérialisé)	X					
listes à réaliser	X					
Don d'affectation des résultats						
compte de gestion (Etats II 1 et II 2)	X					
Don d'approbation du compte de	X					
présentation brève et synthétique à du budget primitif et au compte primitif	X					

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025
Date de réception de l'AR: 14/04/2025
081-218100741-BF_2025_002-BF

